

Paris, le 17 mai 2022

## **L'approche d'un statut commun à tous les médecins doit être unitaire**

Les Spécialistes CSMF ont eu leur attention attirée par une tribune publiée en avril dernier par le président de la fédération des spécialités médicales (FSM).

Cette tribune nous semble ambiguë. Elle évoque les deux modes d'exercice médical, salarié ou libéral et demande que les carrières soient similaires quel que soit le statut de départ.

Depuis de nombreuses années la CSMF défend un statut unique du médecin avec des ponts entre les deux statuts et nous ne pouvons qu'approuver cette volonté de tendre vers un statut unique.

On pourrait par exemple proposer que les médecins hospitaliers puissent avoir un espace de fonctionnement de type libéral en répondant, par des matinées de consultations payées à l'acte, à la demande d'accès aux soins (ce qui revient au secteur privé mais en tarif opposable). Ils amélioreront ainsi leur rémunération et les libéraux pourront par ailleurs avoir des activités hospitalières pour participer à la prise en charge de certaines pathologies en ayant une protection sociale du même type que les médecins hospitaliers.

De même au cours d'une carrière l'activité libérale ou hospitalière d'un même médecin pourrait varier.

Dans ce statut unique il faudra trouver une solution pour harmoniser les différences du point de vue de la couverture sociale entre les deux statuts qu'on a tendance à oublier. Les médecins libéraux et les médecins hospitaliers n'ont pas du tout la même protection sociale (arrêts maladie, congés maternité, retraites).

Le problème des retraites est devenu très important puisque on peut penser que la répartition de carrière évolue avec 2/3 d'activité et 1/3 de retraite et que la retraite des médecins hospitaliers est située entre 3500€ et 5000€ quand celle des libéraux est en moyenne de 2700€.

Il est par ailleurs évident qu'il faut reconnaître l'expertise médicale et en particulier l'expertise de consultation et cela passe par une nette revalorisation de ces actes qui doivent être moins fréquents pour un même patient mais mieux rémunérés car plus complexes et ainsi aider les spécialités cliniques.



Le problème de cette tribune est qu'elle a tendance de façon maladroite et insistante à stigmatiser les revenus des médecins libéraux alors que l'objet de la réflexion doit être de trouver une complémentarité entre les deux statuts et des moyens pour que l'ensemble des médecins puissent répondre à l'accès aux soins dans toutes les composantes du système de santé.

Il nous semble que pour construire un statut unique des médecins, stigmatiser les avantages des uns par rapport aux autres n'est pas la bonne solution.

Donc soit cette tribune c'est la volonté de poser des ponts dans l'exercice médical entre l'hôpital et la médecine de ville et cela est une très bonne chose, soit c'est stigmatiser les revenus des libéraux et c'est une très mauvaise chose.

Il nous paraît important de dissiper les malentendus pour avancer unis dans nos demandes.

**Docteur Bruno Perrouty**  
**Président Les Spécialistes CSMF**  
**Contact presse : 06 42 26 63 73**